

# Charte du basketteur et de la basketteuse



Le club de Pontault-Combault-Emerainville a pour vocation de **transmettre les fondamentaux du basket-ball** à ses adhérent(e)s, dans un **esprit sportif et convivial**, dans le **respect des règles sportives et de chacun(e)** (joueur, joueuse, parents, entraîneurs, dirigeants et arbitres).

Pour cela, le club s'engage à mettre en place un encadrement capable de transmettre les **contenus techniques adaptés lors des entraînements**, pour **offrir à chaque joueur et joueuse la meilleure formation en fonction de ses possibilités** et contribuer à son **épanouissement** par la pratique et le **plaisir de jouer** au basket.

Le club ne peut s'engager, pour des raisons d'effectifs et de nombre d'équipes limité par la disponibilité des gymnases, à ce que tous les joueurs et toutes les joueuses participent aux matchs le week-end. Le choix sera fait avant chaque match par l'entraîneur qui s'efforcera de faire tourner les joueurs ou joueuses, en fonction de l'investissement pendant l'entraînement (mérite) et de la progression de chacun(e).

Par respect pour les entraîneurs qui s'investissent bénévolement et par égard pour les personnes qui n'ont pas été retenues (chaque année le club refuse des inscriptions en raison des effectifs limités des équipes), les joueurs et joueuses se doivent d'adopter en toute circonstances un comportement et investissement exemplaires.

## En adhérant à l'UMSPCE Basket, le joueur / la joueuse s'engage à :

- Avoir l'envie de progresser et de s'investir à chaque entraînement
- Avoir un esprit d'équipe et respecter ses partenaires
- Respecter les entraîneurs, adversaires, arbitres, bénévoles, supporters
- Être poli et courtois en toutes circonstances, dire « bonjour » et « au revoir » à ses coéquipiers et entraîneurs.
- Respecter le matériel, les locaux, les gymnases
- Être assidu aux entraînements et ponctuel. Toute absence doit être signalée à l'entraîneur.
- Porter une tenue propre et adaptée à la pratique du basket-ball (chaussures propres, t-shirt, short).
- Pour les joueurs et joueuses qui évoluent en compétition : tenir au minimum 2 tables de marque par saison
- Laver à tour de rôle les maillots prêtés par le club pour les matchs (30°, sans repassage)

Chaque membre du club véhicule en toute circonstance l'**image du club** et doit donc **adopter un comportement sportif et extra-sportif exemplaire**. Il ne doit pas faire preuve de violence ou d'agressivité, ni critiquer les décisions des arbitres.

## Non-respect des obligations :

En cas de non-respect des consignes et obligations décrites plus haut, le joueur ou la joueuse s'expose à des :

- Sanctions décidées par son entraîneur : suspension d'entraînement ou de match.
- Sanctions décidées par la commission disciplinaire : avertissement ; exclusion temporaire ou définitive du club ; ou toute autre sanction adaptée à la faute commise (par exemple : obligation d'arbitrer plusieurs matchs).

Un joueur ou une joueuse qui est sanctionné(e) en match d'une faute technique, d'une faute disqualifiante ou qui insulte un tiers ou adopte un comportement anti-sportif avant, pendant ou après une rencontre, est susceptible d'être convoqué(e) par la commission disciplinaire composée au minimum de deux membres du bureau et un entraîneur.

## Parents et supporters

Le club est un lieu de **convivialité**. Le basket-ball doit rester un jeu favorisant le développement du **respect**, de la **solidarité**, de la **tolérance**, de l'**autonomie** et le **sens des responsabilités** dans un cadre joyeux et plaisant pour toutes et tous.

- Les parents sont les premiers supporters ; ils s'engagent à soutenir leur enfant avec **fair-play**, respect et tolérance envers les coéquipiers de leur enfant, les équipes adverses, les arbitres et entraîneurs. Ils doivent avoir un **comportement exemplaire dans les actes et les paroles** et s'interdire tout débordement. Ils s'engagent à **respecter les décisions des arbitres**.
- Les parents doivent **favoriser un esprit d'équipe** sur et en dehors du terrain (par exemple le comptage individuel des points marqués par son enfant ne favorise pas l'esprit collectif et solidaire de l'équipe).
- **Les déplacements aux matchs sont assurés par les parents qui, à tour de rôle, assurent le transport de l'équipe avec leur véhicule.** Chaque parent doit s'organiser de façon à assurer au moins deux déplacements dans l'année avec son véhicule.
- Quand le club reçoit, les parents sont sollicités pour fournir un goûter et une boisson destinés à être consommés après match par les 2 équipes.

## Droit à l'image

Pour exercer votre droit de voir ou non votre photo individuelle ou celle de votre enfant affichée sur la page « effectif de l'équipe » sur le site du club, rendez-vous sur votre compte sur le site <https://basketpontault.fr/connexion> et enregistrez votre préférence.

Tout joueur ou toute joueuse, ou son représentant légal, autorise le club à diffuser sur son site internet des photos ou vidéos prises à l'occasion des matchs ou autres manifestations. Dans le cas contraire, il devra en informer le club ([secretaire@basketpontault.fr](mailto:secretaire@basketpontault.fr)).